

Ville de Yutz



COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 novembre

2020



ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30 septembre 2020.

Communications municipales

Informations

Délégation permanente du Conseil municipal consentie au Maire

Direction des Finances

- 1 Débat d'Orientation Budgétaire 2021
- 2 Transfert de la compétence eau potable – conservation des résultats budgétaires du budget annexe du service de l'Eau
- 3 Admission en non-valeur de créances communales irrécouvrables
- 4 Constitution et reprise des provisions pour risques et charges – exercice 2020
- 5 Zone d'Aménagement Concerté « Aéroparc » – reversement d'une avance sur boni
- 6 Extension de la salle de boxe Anne-Sophie Mathis – demande d'un fonds de concours

Direction générale

- 7 Modification du tableau des effectifs
- 8 Sapeurs-Pompiers volontaires – convention de disponibilité des agents communaux

Direction des Affaires juridiques et des Services de proximité

- 9 Mairie vigilante et solidaire – adhésion au dispositif
- 10 Agence postale communale – convention d'organisation

Direction de la Solidarité

- 11 Rapport d'activités 2019 de la programmation Politique de la Ville

Direction des Services techniques

- 12 Transfert automatique de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme - opposition de la Commune
- 13 Fourniture et acheminement d'électricité et prestations associées - constitution d'un groupement de commandes

Direction de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation

- 14 Subvention du contrat Enfance Jeunesse de la Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle à la Maison des Jeunes et de la Culture « La Pépinière » et au Centre social « Ô Couleurs du Monde »
- 15 Subvention de soutien 2020 à l'association « Coordination Nord-Mosellane de la Fête de la Science »
- 16 Contributions dans le cadre des Ateliers jeunes

RAPPORTEUR

Mme FRISCH

Mme Sabrina EMO

Mme MATMOUR

Mme MATMOUR

Mme FRISCH

Mme FARLOT

Mme GRAVIER

M. MAURICE

M. MEYER

Mme FRISCH

M. GRUNEWALD

Mme POUGET

M. POJER

Mme FARLOT

Mme PRIESTER

Mme FARLOT



La séance du conseil municipal qui s'est déroulée le 25 novembre à l'amphY, a débuté par une minute de silence à la mémoire d'Armand Claus, ancien conseiller municipal de 1971 à 1977.

COMMUNICATION MUNICIPALE

Clémence Pouget revient sur les actions mises en place pendant le confinement, et remercie les services municipaux pour leur réactivité et leur travail.

Ces actions consistaient en :

- la mise en place d'un **appel téléphonique aux aînés** ;
- un **Trait d'Union** écrit en un temps record reprenant les actions et toutes les informations relatives à ce nouveau confinement, et intégrant une carte des commerçants yussois ;
- l'ouverture d'un **4e lieu de restauration à l'amphY** pendant la période du confinement afin d'alléger les sites historiques des cantines de la ville, avec un doublement des services et la mise en place d'autres lieux de cantine ;

- l'annulation du **marché de Saint-Nicolas** en présentiel, et la mise en place d'une **vitrine numérique** dédiée aux artisans du marché de Saint-Nicolas ;

- des **décorations de Noël** réparties dans tous les quartiers de la ville ;

- la **plantation d'arbres de naissance**, marquant le début de la végétalisation de la commune.

•**Sylvie Henry** demande si les commerçants pourront ouvrir les quatre dimanches précédant Noël. Clémence Pouget répond par la positive.

Lors de l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 30 septembre, **Pascal Landragin** signale une erreur syntaxique à la page 12.

Juste avant la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), **Clémence Pouget** précise que c'est la première fois qu'un **DOB** est présenté **en novembre** de telle sorte à ce que le **budget** puisse être **voûté en décembre**. Elle remercie l'ensemble des services municipaux et plus particulièrement celui des finances pour leur diligence.



Christelle Frisch, adjointe aux finances, a présenté le rapport d'orientation budgétaire. Photo RL/Armand FLOHR

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

À la suite de la présentation du DOB, le débat est ouvert.

■ **Pascal Landragin** prend la parole. Certaines thématiques conviennent bien à son groupe, car il s'agit de leurs propositions également. Néanmoins il a le sentiment que 2021 est l'année des études.

Concernant le **PLU**, il souhaite savoir s'il s'agit d'une modification ou d'une révision, si deux choses différentes sont prévues. Il s'étonne que les différentes modifications n'aient pas été actées en l'espace de cinq mois. Il revient sur les modifications passées, indiquant qu'il est possible de faire les choses rapidement, et que s'il est question d'une révision complète, son groupe votera sans ambiguïté.

À propos de **Knauf**, il insiste sur le fait que la population doit être informée, et que les données doivent être rendues publiques, argumentant que les Yussois veulent connaître l'impact de cette industrie polluante sur la santé.

Il approuve les **travaux d'isolation** prévus pour les bâtiments communaux, qui sont de véritables passoires thermiques. Il s'agit d'une véritable urgence et il souhaite que les crédits soient engagés le plus rapidement possible.

Il revient sur le sujet des **associations** et sur le fait que la chambre des comptes a pointé du

doigt la grande enveloppe financière réservée aux associations. S'il convient qu'il faut les soutenir, il signale toutefois que la transparence sur la répartition attendue par l'ensemble des élus d'opposition lors de la dernière mandature est aujourd'hui toujours attendue.

Il précise que la **déminéralisation des espaces** et leur **renaturalisation** sont plus efficaces que la **végétalisation**, et conclut en indiquant qu'une certaine porosité entre le programme de la majorité et celui de son groupe se retrouve. **Certaines thématiques sont très proches**. Cependant, son groupe estime que certaines choses devraient déjà être engagées. Par ailleurs, il a appris des choses, comme le projet de mairie vigilante, ou celui d'armer la police municipale.

■ **Clémence Pouget** répond qu'elle espérait aussi qu'en cinq mois, les choses avanceraient plus vite. Concernant le **PLU**, malheureusement il faut prendre en compte le temps administratif et d'autres précisions seront discutées lors des prochaines semaines. Sa réponse est sensiblement la même concernant **Knauf**. Quand elle se trouvait dans l'opposition, son groupe avait fait une demande au préfet pour savoir où se trouvaient les capteurs et pour obtenir les données, mais en arrivant dans le bureau du maire, le dossier ne se trouvait pas sur la table. La demande a dû être refaite : nous attendons un retour du Préfet.

Concernant le **budget**, il faut passer par des études, car les décisions ne peuvent être prises sur un coup de tête.

■ **Agathe Klam** prend la parole à son tour pour rappeler le contexte dans lequel son groupe est arrivé en 2016. La **situation financière** nécessitait d'être rectifiée et il n'était pas possible d'investir. Néanmoins la ville a tout de même investi 12 millions en quatre ans. Son groupe se réjouit que la commune puisse

investir maintenant, et qu'elle utilise l'enveloppe du plan de relance.

Sur le sujet du constat de **vétusté du matériel technique**, elle note qu'il ne se trouve pas dans le DOB.

Elle se demande si la mairie soutient le **commerce local**. Elle pourrait faire un geste, comme mettre en relation les plus démunis avec les commerces et proposer des bons d'achat.

À propos des moyens financiers et humains, **Agathe Klam** souhaite savoir si un **plan de recrutement** est prévu pour remplacer les personnes qui partent.

Elle défend la politique d'**urbanisation** de son groupe, en signalant que beaucoup de projets avaient été signés avant 2016, et que la commune n'a pas toujours son mot à dire pour les projets privés.

Enfin, elle se réjouit que la nouvelle majorité voie qu'il n'est pas facile de construire un **budget** et lui souhaite bonne chance.

▪ **Clémence Pouget** rappelle qu'alors qu'elle se trouvait dans l'opposition, elle avait interpellé la majorité en demandant pourquoi l'**isolation thermique** n'avait pas été prévue quand la façade de la première école a été faite. La réponse donnée alors fut que cela serait vu pour la façade suivante, mais rien n'a été fait en termes d'isolation thermique.

À propos de la **vétusté du matériel technique**, les moyens vont être mis en œuvre pour que les employés puissent travailler dans les meilleures conditions possibles.

Elle rappelle qu'elle a proposé aux élus d'opposition de venir avec des **propositions concernant les commerçants** à la commission qui se déroulait un mois avant le conseil municipal, mais personne n'est venu. Elle les

invite à profiter de cette opportunité et à venir à la prochaine commission avec les sujets qu'ils souhaitent voir développer.

Enfin, elle termine en indiquant que ce sont les 544 logements qui étaient prévus qui prouvent que la précédente majorité pratiquait une **«urbanisation inflationniste»**.

TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE EAU POTABLE - CONSERVATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU

Au point 2 sur le **transfert de la compétence eau potable**, **Pascal Landragin** demande des précisions.

▪ **Christelle Frisch** explique qu'il était prévu que le **budget** soit intégralement **transféré** à la **communauté d'agglomération** suivant une décision datant de décembre 2019. Ce point avait été voté en conseil municipal au mois de juillet, mais la communauté d'agglomération a décidé juste après ce conseil municipal que ce budget resterait à Yutz. Par conséquent, le point voté en conseil municipal en juillet doit être annulé.

▪ **Laurent Schultz** intervient pour préciser que la communauté d'agglomération redonne le budget aux autres communes pour redistribuer l'excédent.

▪ **Pascal Landragin** suggère que puisque le bilan eau potable est excédentaire, il serait envisageable de penser que l'excédent pourrait revenir à l'usager.

▪ **Laurent Schutz** confirme la faisabilité théorique, et poursuit son explication : **l'excédent passe dans l'investissement** afin de faire tourner la régie, notamment pour les investissements de matériel de maintenance

par exemple. La question qui se poserait donc est la suivante : doit-on plutôt investir ou emprunter ? La meilleure solution consiste à prélever sur le budget d'investissement, plutôt que de faire un emprunt.

▪ **Pascal Landragin** conclut en remarquant qu'il s'agit donc d'une question de choix politique.

ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ «AÉROPARC» - REVERSEMENT D'UNE AVANCE SUR BONI

Au point 5 concernant le **reversement d'une avance sur boni pour la ZAC «Aéroparc»**, **Pascal Landragin** souhaite savoir s'il s'agit d'une erreur commise dans ce qui a été prévu.

▪ **Christelle Frisch** indique que le résultat prévisionnel de 2014 est moindre aujourd'hui, et que le boni versé en avance n'est plus le même. C'était une hypothèse haute, et la majorité a décidé de rembourser le trop-perçu.

▪ **Pascal Landragin** remarque que cela pose un problème de fiabilité sur ce qu'annonce la **SODEVAM**.

EXTENSION DE LA SALLE DE BOXE ANNE-SOPHIE - DEMANDE D'UN FOND DE CONCOURS

Au point 6, sur l'**extension de la salle de boxe Anne-Sophie Mathis**. **Rachida Drii** demande où en est l'avancement des travaux.

▪ **Clémence Pouget** répond que la salle sera terminée au mois de mars.

▪ **Laurent Schultz** intervient pour rebondir sur la discussion concernant les décisions prises sans faire d'études préalables. L'extension de la salle de boxe a pris du retard, car les **travaux ont été décidés sans études préalables lors de**

la précédente mandature, il faut donc régler le surcoût et faire les choses comme il faut. C'est environ **80 000 €** qu'il faudra ajouter au budget pour finir cette extension de 100 m², et qui au final, aura coûté un peu plus de **400 000 €**.

MAIRIE VIGILANTE ET SOLIDAIRE - ADHÉSION AU DISPOSITIF

Au point 9, à propos de l'adhésion au dispositif mairie vigilante et solidaire, **Pascal Landragin** préfère la notion de **voisins bienveillants**, afin de montrer l'importance du lien social et de sa structuration. Il s'inquiète de potentielles dérives du dispositif et prend l'exemple passé d'une association de quartier qui avait évoqué la méfiance envers certaines personnes, ce qui relevait de l'incitation à la haine raciale. Il s'interroge également sur le fait de passer par une association privée pour ce qui concerne seulement une **compétence régalienn**e (indiquant que pour tout signalement de personne suspecte, c'est la police qu'il convient d'appeler). Il précise que pour des questions philosophiques, mais aussi en raison de la crainte des dérives et sur le fait d'assumer les fonctions régaliennes de la police, son groupe votera contre l'adhésion à ce dispositif.

▪ **Clémence Pouget** répond que ce n'est pas une association lucrative qui va avoir la compétence. Ce n'est qu'**un outil pour mettre en relation la police et la mairie avec les habitants**, ce qui permet d'éviter les dérives dont il parle. Elle a un rôle de modérateur pour éviter la désorganisation.

▪ **Sylvie Henry** trouve l'**initiative positive**, mais elle évoque le fait que son efficacité repose sur le côté dissuasif des panneaux. Il a une nécessité d'encadrement du projet pour qu'il n'y ait pas de dérive et des messages inutiles. Elle demande si la ville sera responsable des données et donc de l'organisation.

▪ **Clémence Pouget** indique que les données personnelles seront gérées dans le respect du **RGPD**, et que les panneaux seront achetés justement pour pouvoir bénéficier de cet effet dissuasif qu'elle mentionne.

▪ **Agathe Klam** soulève le problème du manque de clarté, car il est fait mention de SMS et d'application.

▪ **Clémence Pouget** explique que les seuls SMS facturés seront ceux que la ville envoie aux habitants. L'objectif est de ne pas utiliser cette application comme un autre mode de communication de la ville.

▪ **Charles Meyer** confirme que le but de la société privée est de **fédérer toutes les associations** déjà adhérentes. Il tient également à souligner le peu d'effectifs de la police nationale.

▪ **Rachida Drii** souhaite des précisions supplémentaires sur les **coûts engendrés** en cas du dépassement du plafond des 10000 SMS, ainsi qu'une estimation du coût des panneaux et des heures nécessaires au service technique pour les mettre en place.

▪ **Clémence Pouget** répond que la mairie utilisera les 10000 SMS de façon ciblée et exceptionnelle. Le coût des panneaux est de 1000 €. Ils seront installés par les agents techniques, et le coût est compris dans le budget de la ville.

AGENCE POSTALE COMMUNALE - CONVENTION D'ORGANISATION

Au point 10, sur la **convention d'organisation de l'agence postale**, **Pascal Landragin** pose une question annexe, sur le maintien du poste de police. Il souhaite savoir si des discussions ont été engagées avec la **police nationale**.

▪ **Clémence Pouget** répond que c'est le cas, et précise que le bureau de police restera ouvert,

du fait de la présence de l'agence postale.

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019 DE LA PROGRAMMATION « POLITIQUE DE LA VILLE »

Au point 11, concernant le **rapport d'activités 2019 de la programmation « Politique de la ville »**, **Pascal Landragin** regrette un effet catalogue, manquant de lisibilité qualitative. Il souhaiterait que figurent des indicateurs de réussite.

▪ **Pierre Grunewald** rappelle qu'il s'agit d'actions engagées en faveur des **publics plus défavorisés et fragiles**. Des évolutions sont notées et les orientations sont prises en fonction d'elles. Il indique la difficulté à obtenir des retours de pourcentages de réussite, mais confirme que des évaluations sont faites par les agents et que les retours sont positifs.

▪ **Pascal Landragin** souligne le fait qu'ils sont d'accord, le **CCAS** est un recours et un secours pour la population. Ce qu'il met en avant, c'est l'effet catalogue, car personne n'arrive à se doter d'**indicateurs de réussite** lisibles, ce qui ne valorise pas les réussites ni l'investissement des personnes dans ces actions.

▪ **Pierre Grunewald** le rejoint sur ce point, car il s'est posé cette question avec les personnels de la solidarité. Il invite **Pascal Landragin** à venir à la prochaine commission pour discuter d'une **grille d'évaluation**.



107 Grand'rue - BP 50039 - 57971 Yutz cedex
Tél. 03 82 82 26 82 - Fax 03 82 56 63 65 - www.mairie-yutz.fr